

	<i>Pages</i>
677 (VII). Paiement d'honoraires aux rapporteurs des organes des Nations Unies (21 décembre 1952) [point 42].....	51
678 (VII). Rapport annuel du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 1951 (21 décembre 1952) [point 45, a].....	51
679 (VII). Deuxième évaluation actuarielle de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (21 décembre 1952) [point 45, b].....	51
680 (VII). Amendements aux statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (21 décembre 1952) [point 45, c].....	52
681 (VII). Administration de l'Organisation des Nations Unies (21 décembre 1952) [point 69].....	58
682 (VII). Statut du personnel des Nations Unies: question d'une période de stage (21 décembre 1952) [point 49].....	59

657 (VII). Revision de l'Accord postal entre l'Organisation des Nations Unies et les Etats-Unis d'Amérique

L'Assemblée générale,

Considérant les dispositions de l'Accord postal entre l'Organisation des Nations Unies et les Etats-Unis d'Amérique, conclu le 28 mars 1951 par le Secrétaire général au nom de l'Organisation des Nations Unies, en exécution des dispositions de la résolution 454 (V) adoptée le 16 novembre 1950 par l'Assemblée générale,

Ayant examiné un rapport du Secrétaire général¹ relatif à certaines difficultés suscitées par l'application dudit Accord en ce qui concerne l'achat de timbres-poste de l'Organisation des Nations Unies par le public venu visiter le Siège de l'Organisation,

Prenant acte des arrangements proposés par le Secrétaire général² en ce qui concerne le fonctionnement futur des services postaux au Siège,

Constatant notamment que, pour pouvoir mettre ces arrangements en application, il sera nécessaire d'amender l'Accord postal en supprimant les mots "en exécution de commandes reçues par correspondance" à la fin de la première phrase de l'alinéa ii de la section 3 de l'Accord,

Autorise le Secrétaire général à conclure l'instrument nécessaire pour apporter à l'Accord postal conclu avec les Etats-Unis d'Amérique l'amendement prévu au paragraphe précédent.

*391ème séance plénière,
le 6 novembre 1952.*

658 (VII). Organisation des Nations Unies: rapport financier et comptes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1951 et rapport du Comité des Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1951, ainsi que l'attestation du Comité des Commissaires aux comptes³;

2. *S'associe* aux observations⁴ du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en ce

¹ Voir le document A/2191.

² Voir le document A/2191/Add.1.

³ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session, Supplément No 6.

⁴ Ibid., Supplément No 7.

qui concerne le rapport du Comité des Commissaires aux comptes.

*398ème séance plénière,
le 25 novembre 1952.*

659 (VII). Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance: rapport financier et comptes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1951 et rapport du Comité des Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1951, ainsi que l'attestation du Comité des Commissaires aux comptes¹;

2. *Prend acte* des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires² en ce qui concerne le rapport du Comité des Commissaires aux comptes.

*398ème séance plénière,
le 25 novembre 1952.*

660 (VII). Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient: comptes pour la période comprise entre le 1er janvier 1951 et le 30 juin 1952 et rapport du Comité des Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

1. *Accepte* les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période comprise entre le 1er janvier 1951 et le 30 juin 1952, ainsi que l'attestation du Comité des Commissaires aux comptes³;

2. *Prend acte* des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴.

*398ème séance plénière,
le 25 novembre 1952.*

¹ Ibid., Supplément No 6A.

² Voir le document A/2220.

³ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session, Supplément No 6B.

⁴ Voir le document A/2238.